

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM

« #MADAMENOEL »

Article 1: Société Organisatrice

SOCIETE DU FIGARO, SAS au capital social de **16.860.475,00** euros, dont le siège social est, 14 boulevard Haussmann, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le Numéro 542 077 755 (Ci-après la « **Société Organisatrice** »), Société éditrice du site Internet www.lefigaro.fr/madame, organise du 01/12/2021 au 24/12/2021 minuit, un jeu-concours intitulé

« #MadameNoël ».

Article 2: Qui peut participer ?

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure habitant la France métropolitaine et disposant d'une adresse électronique valide pour les besoins du jeu.

Le nombre de participations est limité à une seule participation par joueur (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse e-mail) et une seule participation par famille (même nom, même adresse postale et même adresse e-mail). En cas de participation multiple d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours.

Les membres de la Société Organisatrice s'interdisent de participer au jeu, directement ou indirectement, par l'intermédiaire notamment de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints).

Article 3: Conditions de participation

La participation à ce jeu implique une attitude loyale, ainsi que l'acceptation pure et simple du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer, le cas échéant, via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes de réseaux sociaux. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

Toute contravention au présent règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du joueur.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplit bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui

refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de huit (8) jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot, sans qu'il puisse réclamer un quelconque dédommagement à la Société Organisatrice.

Article 4 : Durée du Jeu

Le concours est accessible sur le réseau social Instagram à l'adresse <http://instagram.com/madamefigarofr> à compter du 01/12/2022 jusqu'au 24/12/2022 minuit. Il s'agit d'un jeu-concours pour célébrer Noël et les fêtes de fin d'année sous forme de calendrier de l'Avent, soit un lot par jour à gagner.

Principe du jeu : suivre le compte Instagram @madamefigarofr et celui du partenaire. Commenter la photo du jour en mentionnant le compte de deux amies (ou plus). Le jeu a uniquement lieu sur Instagram.

Il est précisé que la société Instagram n'est pas l'organisateur et/ou les parrains du jeu et par conséquent ne peut être tenue pour responsable en cas de problème lié au jeu.

Article 5 : Modalités de participation

Pour jouer, les participants doivent :

1. Participer entre le 01/12/2022 et 24/12/2022 minuit
2. Suivre le compte Instagram @madamefigarofr et celui du partenaire.
3. Liker commenter la photo du jour en mentionnant le compte de deux ami(e)s (ou plus).

Article 6 : Désignation des gagnants

Les participants ayant suivi les comptes Instagram @madamefigarofr et celui du partenaire, liké et commenté la photo du jour en mentionnant le compte de deux (ou plusieurs) ami(e)s seront ensuite départagés par un tirage au sort et se verront attribuer, par ordre de tirage, les lots mentionnés à l'article 9 ci-dessous. Le nombre de gagnants correspondra au nombre de lots mis en jeu.

Article 7 : Convention de preuve

Seules les données informatiques stockées dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice pourront être prises en compte. Ces données ont force probante quant aux

éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu organisé par la Société Organisatrice.

Article 8 : Limites de responsabilité

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'annulation et/ou de perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des participants, saisie incorrecte des données).

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auraient été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Les lots mentionnés à l'article 9 ci-dessous ne pourront être attribués qu'à des participations valides.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

En cas de nécessité, la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement et d'en informer les participants par voie de presse et/ou internet.

Article 9 : Dotations

Dates	Partenaires	Dotations
Jeudi 1er décembre	Baubeau	Le sac Germain d'une valeur unitaire de 395€ TTC.
Vendredi 2 décembre	Tata Harper	Une routine composée de : Resurfacing Mask (65,82 €TTC) Repairative Moisturizer (125,83 €TTC) Rejuvenating Serum 2.0 (189,72 €TTC) d'une valeur totale de 381,37€ TTC.
Samedi 3 décembre	Vaincourt	Une ceinture noire en cuir "La Merveilleuse". Soit une valeur unitaire de 370€ TTC.
Dimanche 4 décembre	CFOC	Un plateau bicolore rectangulaire "ARTY" 45x30 en laque d'une valeur unitaire de 160€ TTC.
Lundi 5 décembre	Bôneur	Un collier "Rainbow" - Le coffre à secrets d'une valeur unitaire de 290€ TTC

Mardi 6 décembre	Jack Gomme	Un sac "Besace Méribel" d'une valeur unitaire de 215€ TTC
Mercredi 7 décembre	Algotherm	Gamme Ocean Time composé de : 1 Crème Cible Rides (75 €TTC) 1 Crème Cible Fermeté (75 €TTC) d'une valeur totale de 150€ TTC.
Jeudi 8 décembre	Souliers Martinez	1 paire de bottines "Chueca" d'une valeur unitaire de 495€ TTC
Vendredi 9 décembre	Louise Damas	1 paire de boucles d'oreilles "Georgia" d'une valeur unitaire de 95€ TTC
Samedi 10 décembre	Emmanuelle Khanh	1 paire de lunettes de soleil "Palace" d'une valeur unitaire de 450€ TTC.
Dimanche 11 décembre	Panier des sens	XXX (20€ TTC) d'une valeur de 81 € TTC
Lundi 12 décembre	Princesse Tam Tam	Un ensemble de lingerie "Nuance Classic Light" d'une valeur unitaire de 59€ TTC
Mardi 13 décembre	Molleni	Un assortiment de vaisselle céramique de la collection Schizzi Une tasse à café (8,50€ TTC) Une assiette à dessert (19,50€ TTC) Une assiette creuse (23,50€ TTC) Une assiette à dîner (24,50€ TTC) d'une valeur totale de 76€ TTC.
Mercredi 14 décembre	Sophie d'Agon	Bague "Gaia" en saphir rose, émeraude et rubis. d'une valeur unitaire de 425€ TTC.
Jeudi 15 décembre	Lastelier	Bob Ibiza en PVC d'une valeur unitaire de 95€ TTC
Vendredi 16 décembre	Creed	Un parfum "Silver Mountain Water" d'une valeur unitaire de 170€ TTC
Samedi 17 décembre	From Future	Ensemble d'accessoires : 1 paire de gants (49€ TTC) 1 écharpe (135€ TTC) 1 bonnet (59€ TTC) d'une valeur unitaire de 243€ TTC.
Dimanche 18 décembre	Nuori	Vital hand cream (38€ TTC) Vital body balm (48€ TTC) Gentle glow tonic (29€ TTC) Supreme moisture mask (75€ TTC) Vital facial cream (72€ TTC) soit une dotation d'une valeur globale de 262€ TTC.

Lundi 19 décembre	Charlet	Collier de perles d'eau douce d'une valeur unitaire de 350€ TTC.
Mardi 20 décembre	Rhodier	Un pull col rond sans manches d'une valeur unitaire de 160€ TTC.
Mercredi 21 décembre	Aime	Routine complète "The Simple Skin" composé de 4 produits d'une valeur globale de 135€ TTC Duo brosse massage cuir chevelu et hair scalp boost (45€ TTC) Ensemble des produits d'une valeur totale de 170€ TTC
Jeudi 22 décembre	Le Comptoir du Caviar	1 boite de caviar Oscière avec deux cuillères en nacre d'une valeur unitaire 38€ TTC.
Vendredi 23 décembre	Ginette NY	Bracelet "Twenty Wolf Onyx" d'une valeur unitaire de 290€ TTC.
Samedi 24 décembre	Anthology	1 paire de mocassins en cuir imprimé python, d'une valeur unitaire de 290€ TTC

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de leur contre-valeur en espèces. Toute contestation des lots pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ces derniers.

La Société Organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 10: Remise des lots

Les gagnants seront prévenus via message privé sur l'application Instagram et, ensuite par mail à l'adresse qu'ils auront indiqué au Community Manager de lefigaro.fr/madame.

Les gagnants recevront leur lot par courrier à l'adresse qu'ils auront mentionnée sur le site Internet www.lefigaro.fr/madame.

La responsabilité de Société du Figaro ne saurait être engagée en cas de perte des envois ou de retard d'acheminement postal pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas de grève des services postaux ou d'adresse erronée.

Tous les lots qui ne seront pas retirés ou réclamés dans le délai indiqué lors de l'annonce des résultats ou qui ne pourront être acheminés faute d'adresse valable ou qui seront retournés à la société organisatrice pour quelque raison que ce soit, seront immédiatement retirés du jeu-concours.

Article 11 : Consultation du règlement

Le présent règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande en envoyant une lettre portant ses noms et adresse à l'adresse suivante :

Le Figaro.fr/madame - #MadameNoël

14 Bd Haussmann - 75009 PARIS

Article 12 : Remboursement

La Société Organisatrice s'engage à rembourser, sur simple demande et sous réserve des justificatifs correspondants, les frais engagés pour participer au jeu à tout participant qui en fait la demande, à savoir les frais de connexion à Internet liés à la seule participation au jeu, à condition que le joueur ait supporté un coût supplémentaire de connexion et les frais d'abonnement étant en toute hypothèse exclus, ainsi que les frais postaux liés à la demande de remboursement ou de communication de règlement du jeu, sur la base du tarif lent en vigueur.

Il est précisé que les demandes de remboursement sont limitées à une seule demande par foyer (même nom, même adresse).

Il est également précisé que les remboursements ne sont ouverts qu'aux participants respectant les conditions de participation au jeu et les conditions énoncées dans le présent article.

Le participant doit envoyer une demande de remboursement écrite à l'adresse suivante :

Le Figaro

14 Bd Haussmann - 75009 PARIS

En indiquant clairement ses nom, prénom et adresse complète, ainsi qu'en fournissant un relevé d'identité bancaire à son nom, la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité et une copie du justificatif correspondant.

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou reçue après le délai d'un mois suivant la clôture du jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

Article 13 : Communication sur les gagnants

En participant au concours, les gagnants reconnaissent expressément et acceptent que leurs nom, prénom et ville de résidence, ainsi que le cas échéant, les photos prises lors de la remise des prix puissent être reproduits et publiés par la Société Organisatrice du concours, pendant cinq ans à compter de la date d'acceptation du présent règlement par le participant, à titre gracieux, sur quelque support que ce soit, notamment à la télévision, dans la presse et sur les sites internet de la Société Organisatrice, dans le monde entier, exclusivement dans le cadre d'actions publi-promotionnelles et/ou d'information du public concernant le présent concours ou d'autres concours similaires organisés par la Société Organisatrice.

Article 14 : Protection des données à caractère personnel

14.1 Identification des acteurs et des traitements

14.1.1 La collecte de certaines données à caractère personnel des participants (telles que les noms, adresses postales et/ou email, etc.) est nécessaire dans le cadre de ce jeu-concours et notamment pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination des gagnants, ainsi que l'attribution et l'acheminement des prix.

Le caractère obligatoire ou facultatif de la communication des données sollicitées est mentionné sur le formulaire pour chaque champ de collecte. Dans le cas où la communication des données est obligatoire, l'absence de leur communication aura pour conséquence le rejet de la participation au jeu-concours.

Tout participant reconnaît donc expressément être informé de ce que les informations nominatives recueillies sont indispensables à sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique.

Les données personnelles des participants sont traitées dans le respect des dispositions du règlement 2016/679 UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données à caractère personnel collectées sont ainsi stockées à l'intérieur de l'Union européenne, pour les finalités précitées, pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu et la fourniture des services éventuellement souscrits.

14.1.2 Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à un prestataire assurant l'envoi ou la remise des dotations.

Sous réserve des options souscrites, les informations seront également utilisées par la Société Organisatrice, les sociétés du Groupe Figaro et/ou ses partenaires commerciaux pour adresser aux participants une newsletter et/ou à des fins de prospection commerciale.

Le cas échéant, les données des participants utilisées à des fins de prospection commerciale pourront être conservées pendant un délai de trois ans à compter du dernier contact émanant du participant.

14.2 Droits des personnes concernées

Conformément à la réglementation sur les données à caractère personnel, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Il peut également à tout moment revoir ses options en matière de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment par le Participant en écrivant à dpo@lefigaro.fr ou à l'adresse suivante :

Le Figaro - #MadameNoël

14 Bd Haussmann - 75009 PARIS

En indiquant l'objet de sa demande, ainsi qu'en fournissant la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité.

Les participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Article 15 : Attribution de compétence

Le présent jeu est soumis au droit français.

Pour être prise en compte, toute éventuelle contestation relative au jeu devra être formulée par écrit, avec mentions des nom, prénom et coordonnées personnelles de l'expéditeur, à l'adresse suivante :

Le Figaro - #MadameNoël

14 Bd Haussmann - 75009 PARIS

Au plus tard 20 (vingt) jours après la date limite de participation au jeu-concours.

Tout différend né à l'occasion du jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord ou de tentative de règlement amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris.

